

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Myrienne Parent

<https://www.cadre21.org/membres/a040eb832a467010705936fa>

Date d'obtention : 2020-09-29 18:38:30

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Les étapes un un outils qui permet d'orienter nos intervention de façon efficace, rapide tout en préservant l'intégrité de la victime ou témoin qui dénonce la situation. L'étape Un consiste a utiliser le questionnaire de la trousse. Cela permet de prendre le pouls, évaluer la dangerosité tout en offrant un milieu respectueux et sécurisant. L'étape suivante est de valider les faits avec l'investigateur, aviser des impacts de son geste et de procéder à la confiscation du cellulaire s'il veut bien collaborer. Il est important de na jamais regarder les images. Demander au jeune de fermer le cellulaire et de le mettre dans le sac à cet effet qui se trouve dans la trousse. Dans les deux cas, s'il refuse de collaborer, il faut faire appel aux policiers qui feront les interventions nécessaires. S'il s'agit d'un geste impulsif et que le jeune collabore, Nous devons tout de même confisquer le cellulaire et faire appel aux policiers. Par la suite, poursuivre l'intervention en fonction des règle établie par l'établissement scolaire. Il est très important d'aviser les parents de l'intervention soit par l'intervenant ou les policier selon l'entente prit entre eux.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Le respect de mon rôle, de moi et la connaissance de mes limites en tant qu'intervenant scolaire. Répondre aux besoins des personnes impliquées dans le moment présent de l'intervention et faire un suivi selon les cas.

M'assurer que l'intégrité de la victime est respecter avant, pendant et après l'intervention.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Intervenir auprès du jeune qui refuse de collaborer et de remettre son cellulaire. Dans l'attente des policiers le jeunes peut se mettre en danger et mettre la victime en danger ou situation de vulnérabilité. Bien que nous avons, une équipe de travail efficace. Les impacts sont plus grands. Cela peut devenir une situation de crise. Bien que je suis à l'aise d'intervenir dans ces cas, je préfère toujours intervenir en prévention.



Au coeur de votre stratégie #DevProf

 cadre21.org

